

## Agriculture – Action 4

### Développer l'agriculture biologique sur les zones à forts enjeux

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Energie économisée annuellement en 2028 (GWh/an)	Emissions évitées annuellement en 2028 (t CO <sub>2</sub> e/an)
+++++	*****	0,1	382

#### ✓ Contexte

L'agriculture biologique est une méthode de production agricole basée sur le respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. En France, la certification AB est un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine du produit, qui attire de plus en plus de consommateurs. L'agriculture biologique permet de diminuer l'impact environnemental des activités agricoles, notamment celles dues à la fabrication, au transport et à l'épandage des engrais chimiques (émissions de gaz à effet de serre), à l'utilisation de pesticides (atteintes potentielles à la biodiversité et à la santé), à la consommation excessive d'eau et à une baisse de sa qualité.

Le retour à un système d'exploitation plus extensif et plus autonome permet aux agriculteurs une moindre dépendance aux énergies fossiles et de répondre à une demande locale en croissance. Sur le territoire du Parc, l'agriculture biologique attire certains agriculteurs, mais aucune exploitation n'est encore labellisée AB.

#### ✓ Objectif

- Définir les zones à enjeux et inciter les exploitants concernés à se convertir à l'agriculture biologique
- Convertir 100% des zones à enjeux à l'échéance 2020, sinon 2028 (fin de la charte)

#### ✓ Descriptif

Une première étape consiste à **identifier les principales zones à enjeux sur le territoire du Parc, il s'agit des zones où la conversion à l'agriculture biologique présente l'intérêt le plus fort** : autour des points de captage d'eau potable ou à proximité immédiate d'espaces urbanisés, des zones vulnérables (directives nitrates – vis-à-vis des nappes phréatiques), des rivières, des zones d'intérêt écologique, etc.

**L'acquisition foncière** par les pouvoirs publics **puis la protection ou l'éco-conditionnement de ces zones** devra être étudiée en partenariat avec les SAFER, les départements, les communes et des associations comme Terre de liens (cf. action Agri03). Le Parc pourra se positionner comme animateur sur ce thème. Des dispositifs tels que les PEAN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) permettant la préemption, les ZAP (Zone Agricole Protégée) ou des baux environnementaux (les clauses environnementales pouvant être prévues dans un bail environnemental sont définies à l'article R 411-9-11-1 Code rural) pourront être mis en place.

Concernant la **sensibilisation des exploitants à l'agriculture biologique**, les incitations peuvent se faire avec différents leviers :

- Retours d'expériences et témoignages d'agriculteurs en conversion ou certifiés AB (adhérents de l'ABP : Agriculture Biologique en Picardie ou du Groupement des Agriculteurs Biologiques de la région Ile-de-France).
- Formation, avec un ciblage prioritaire des exploitants situés sur les zones à enjeux et les activités spécialisées en difficulté sur le Parc (productions arboricoles, maraîchage, élevage), pour valoriser leur production à travers une meilleure connaissance des principes, des techniques et des acteurs de l'agriculture biologique ;
- Aides financières aux exploitations biologiques, ciblée notamment sur les zones à enjeux ;

- Valorisation des productions biologiques ;
- Sensibilisation des consommateurs, et notamment des collectivités, dans leurs achats alimentaires (*lien avec l'action Agri03 sur les circuits courts*).

## ✓ **Actions en cours, références**

Les diagnostics environnementaux des exploitations agricoles proposés par le PNR en lien avec la chambre d'agriculture de l'Oise permettent d'informer les agriculteurs des enjeux qui concernent leurs parcelles. Il aboutit à la formulation de propositions d'actions parmi lesquelles la conversion à l'agriculture biologique sur les secteurs à enjeux.

La coopérative Val de France a mené une démarche de promotion de l'Agriculture raisonnée et 210 exploitations ont été qualifiées à l'échelle du bassin de collecte Val France. Elle s'intéresse également à la certification HVE.

## ✓ **Difficultés identifiées, leviers et premières étapes de travail**

Les principales difficultés, tant économiques que techniques, sont recensées durant la période de conversion (3 ans). Le soutien particulier aux agriculteurs durant cette transition, et la formation, pour éviter les « contre-exemples » qui nuisent à l'image du bio, sont donc essentiels.

L'incitation à l'achat de produits biologiques en collectivité doit se faire dans une démarche globale de qualité environnementale et de soutien à la production locale : inciter les collectivités à acheter bio sans mise en adéquation avec une offre locale revient à les inciter à acheter hors du territoire (comme ils font le plus souvent aujourd'hui, sans se questionner plus). Il s'agit donc de nouer, **en amont**, des partenariats entre agriculteurs locaux et collectivités, afin que celles-ci leur proposent des débouchés et favorisent leur conversion.

Les associations d'agriculteurs bio (ABP, GAB IDF) développent dans leur région respective des actions de sensibilisation des agriculteurs et des élus à l'intérêt de développer l'AB avec le soutien des régions et des Agences de l'eau. Elles apportent une expertise technique et accompagnent les projets de conversion.

Des dispositifs d'accompagnement à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique sont développés grâce à des financements Etat-FEADER.

## ✓ **Moyens**

### **Partenaires et porteur de l'action**

Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Partenaires
PNR	CA, PNR	SAFER, CUMA, AMAP-Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, Association ABP - Agriculture biologique en Picardie

### **Ressources humaines**

Cartographe au sein du Parc

Animateurs, accompagnateurs et conseillers CUMA, PNR, CA, ABP

### **Ressources documentaires ou techniques**

Le guide « *les premières informations pratiques* », CORABIO et la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes : [http://www.corabio.org/images/stories/Publications/dossier%20convertir%20son%20exploitation%20en%200ab%20sept2010\\_v2.pdf](http://www.corabio.org/images/stories/Publications/dossier%20convertir%20son%20exploitation%20en%200ab%20sept2010_v2.pdf)

Le Centre national de ressources en agriculture biologique : [www.abiodoc.com](http://www.abiodoc.com)

L'association ABP, Agriculture Biologique en Picardie : [www.bio-picardie.com](http://www.bio-picardie.com)

Le Groupement d'Agriculteurs Biologiques en Ile de France et le Plan d'Actions Régional Concerté pour le développement de l'Agriculture Biologique (PARC Bio): [www.bioiledefrance.fr](http://www.bioiledefrance.fr)

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique : [www.fnab.org](http://www.fnab.org)

Les étapes de la conversion et fiches témoignages : [www.conversionbio.org](http://www.conversionbio.org)

L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)

FORMABIO est un réseau national mis en place par le Ministère de l'agriculture afin de fédérer toutes les formations dispensées en France en agriculture biologique (<http://www.chlorofil.fr/ressources-et-pratiques-educatives/thematiques/reseau-formabio.html>)

Exemple de formation d'accompagnement la conversion en bio :

[http://www.fnab.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=302:formation-accompagner-les-projets-de-conversion-a-la-bio-en-maraichage&catid=15:nos-formations&Itemid=24](http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=302:formation-accompagner-les-projets-de-conversion-a-la-bio-en-maraichage&catid=15:nos-formations&Itemid=24)

Concernant les PAEN et les ZAE : <http://www.experimentation-paen.fr/>

## **Budget**

	Coût	Financement possible
Elaboration carte et base de données	Intégré au budget du Parc (environ 15 jours de travail)	Chambre d'agriculture
Animation/information des acteurs pour l'acquisition foncière des zones à enjeux et leur protection	≈ 2 jours par mois, intégré au budget du Parc	Budget de fonctionnement du Parc
Campagne sensibilisation/formations	Financée par les chambres d'agriculture (catalogue formations CA Oise 2011-2012)	Chambre d'agriculture, CUMA, Fonds Vivéa ( <a href="http://www.vivea.fr">www.vivea.fr</a> )

## ✓ **Calendrier**

Mois 1 à 2 : Réalisation de la cartographie des zones à enjeux pour le PNR

Mois 3 à 9 : Campagne de sensibilisation/formation des exploitants concernés

Mois 10 à 24 : Accompagnement des agriculteurs en conversion à l'agriculture biologique

## ✓ **Indicateurs de suivi**

Surface en agriculture biologique, nombre d'exploitations en agriculture biologique